

Décision n° EI-2024-57 portant sur l'accréditation du programme de Master de Microbiologie et Immunologie, délivré par le Centre d'Excellence Africain pour la Prévention et le contrôle des maladies transmissibles (CEA-PCMT) et par l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry (UGANC), en République de Guinée.

Le Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'une formation à l'étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° DEI_2024_CONV2 du 9 janvier 2024 relative à l'évaluation/accréditation du Master de Microbiologie et Immunologie, délivré par le Centre d'Excellence Africain pour la Prévention et le contrôle des maladies transmissibles (CEA-PCMT) et par l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry (UGANC), en République de Guinée.

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 25 octobre 2024,

Décide :

Article 1^{er}

Après avoir constaté que Master de Microbiologie et Immunologie, délivré par le Centre d'Excellence Africain pour la Prévention et le contrôle des maladies transmissibles (CEA-PCMT) et par l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry (UGANC), en République de Guinée, répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

CRITÈRE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

Le master MAMI propose de former des étudiants aux compétences scientifiques et techniques dans le domaine de la recherche sur les maladies infectieuses. Son objectif principal est de former les futurs cadres-chercheurs qui alimenteront et développeront les laboratoires de recherche régionaux sur les maladies transmissibles et émergentes. Cet objectif s'inscrit parfaitement dans le projet d'établissement de l'UGANC et répond à un besoin clairement identifié de faire monter en compétences et qualifications les ressources guinéennes et régionales. Les moyens pédagogiques mis en œuvre pour répondre à cette ambition sont pertinents et permettent aux étudiants d'intégrer en stage les meilleures structures du pays et de se former aux côtés d'experts nationaux et internationaux. Néanmoins, ce projet de formation est couteux et très dépendant du soutien apporté par la banque mondiale au projet CEA PCMT. La formation a conscience de la menace que représente cette dépendance et devra continuer sa recherche de ressources financières additionnelles lui permettant de maintenir son ambition.

CRITÈRE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Le programme de formation proposé par le master MAMI permet de répondre à l'objectif de former à et par la recherche dans le domaine de la microbiologie et de l'immunologie, en parfaite adéquation avec les besoins de développement et de soutien des secteurs de la santé, de l'enseignement supérieur et de la recherche du territoire guinéen. Son approche pédagogique est assez traditionnelle et repose sur un volume d'enseignement encadré trop volumineux qui mériterait d'évoluer afin de favoriser une acquisition plus active des savoirs théoriques. Les étudiants bénéficient d'une solide politique d'accompagnement des stages qui pâtit malheureusement d'un programme théorique en deuxième année trop important et par conséquent d'un calendrier pédagogique mal maîtrisé. L'ouverture internationale de la formation est bien structurée avec ses partenaires francophones. Elle doit maintenant mettre en œuvre les moyens lui permettant de s'ouvrir vers des partenaires anglophones afin d'enrichir l'intervention des experts internationaux dans son programme de formation. Ses espaces pédagogiques rénovés et richement équipés en moyens informatiques et audiovisuels sont une opportunité idéale pour structurer cette ouverture en renforçant les modalités d'enseignement à distance.

CRITÈRE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION

Le master MAMI présente de remarquables taux de réussite et d'insertion professionnelle qui soulignent la qualité de son projet et la pertinence de son positionnement dans l'offre de formation de l'UGANC. Malgré une attractivité en forte croissance (nombre de candidatures multiplié par trois en quatre ans), la formation est contrainte de limiter ses effectifs pour conserver une qualité d'encadrement adéquate, notamment lors des stages. La question du financement des études, notamment des étudiants locaux, est une préoccupation qui doit de nouveau amener la formation et l'établissement à engager la réflexion sur la recherche de ressources financières alternatives.

CRITÈRE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

Le master MAMI structure un pilotage efficace qui s'appuie sur différentes instances organisationnelles (comité de programme) et opérationnelles (comité pédagogique, responsables du master) complété par une solide démarche d'amélioration continue fondée sur l'évaluation systématique de ses enseignements par les étudiants. La démarche qualité est également bien ancrée au travers des procédures transparentes et clairement portées à la connaissance des étudiants. La soutenabilité de la formation et sa dépendance au soutien financier de la Banque mondiale via le CEA PCMT est une question centrale qui doit notamment inciter la formation à réfléchir à l'évolution de ses modes d'enseignements (mutualisation avec d'autres masters ? Favoriser l'enseignement à distance pour les enseignants extérieurs à l'établissement ?).

Article 2

Le Master de Microbiologie et Immunologie, délivré par le Centre d'Excellence Africain pour la Prévention et le contrôle des maladies transmissibles (CEA-PCMT) et par l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry (UGANC), EN République de Guinée, est accrédité pour une durée de cinq ans, à compter de la présente décision.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- Approfondir la réflexion sur des solutions de financement alternatives pour maintenir l'ambition du projet de formation.
- Engager l'évolution des maquettes d'enseignement pour aller vers une spécialisation plus rapide des contenus théoriques et favoriser le temps de travail personnel des étudiants.
- Promouvoir l'enseignement de la langue anglaise, notamment au travers de cours disciplinaires en anglais, afin d'élargir la politique d'ouverture internationale aux pays anglophones.
- Maîtriser le calendrier pédagogique afin de permettre aux étudiants de valider le master en deux ans.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, le 31 octobre 2024



Le président par intérim

signé



Stéphane LE BOULER